

FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE



Rhône

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2021**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

Convocation du 26 octobre 2021.

L'an deux mil vingt et un, le 2 novembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Caroline BENOIT-GONIN, Véronique BOUCHARD, Nathalie DENIS, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOLIGNEAU, Isabelle MORESI et Florence RIUS.
Messieurs Diogène BATALLA, Stanislas BOUCHET, Olivier CHAMBE, Guy COLENT, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Vincent LABOURIER et Jean-Marie LEYGONIE.

Absents excusés : Chani PETIT pouvoir donné à Guy COLENT, Sylvie DESBOURDELLE

Absent : Thomas ALESSI

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil ; Mme Frédérique MOULIGNEAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptée.

2021-54/ DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

Rapporteur : Mme LEON

Afin de pouvoir acquérir l'immeuble de deux logements sis 26, Place Benoit Dubost pour lequel le conseil municipal a pris une délibération de la sa séance du 28 septembre 2021,
Afin de pouvoir terminer les travaux de création du bar-tabac-restaurant sur la Place des Deux Chouettes,

Il est proposé au conseil municipal de prendre la décision modificative budgétaire suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2132-243 : Acquisitions de terrains	0.00 €	126 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2132-288 : Commerces	0.00 €	64 210.68 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	190 210.68 €	0.00 €	0.00 €
D-2312-999 : Opérations Non Affectées	126 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-999 : Opérations Non Affectées	64 210.68 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	190 210.68 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	190 210.68 €	190 210.68 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Madame Florence RIUS demande une explication concernant les surcoûts pour le commerce. Monsieur Aymeric GIRARDON précise qu'ils sont principalement liés aux aménagements spécifiques liés à la destination du local (bar et restauration), ainsi qu'aux charges du bureau de contrôle et d'ENEDIS.

Décision : Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

➤ d'approuver la décision modificative n°2 du budget principal de la commune telle que proposée ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le maire,



Diogène BATALLA